

ROCHEFORT-SUR-NENON

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan de zonage général

**Approuvé par délibération du conseil
communautaire du 18 décembre 2019**

Révision allégée n°2 du PLUi approuvée par
délibération du conseil communautaire du 26
septembre 2024

Plan au 1:5 250

(libellés des zones des 47 communes)

UAa	Quartiers urbains à forte densité
UAb	Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
UAc	Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
UAd	Axes structurants et sites à densifier

UBa	Centres urbains et villageois à forte densité
UBd	Axes structurants et sites à densifier

UCA	Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
UCB	Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
UCD	Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
UD	Cités ouvrières et de carriers
UE	Équipements d'intérêt collectif et services publics
UJ	Espaces d'agrément des constructions existantes
UP	Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
UV	Zones urbanisées de moyenne à faible densité
UVX	Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
UY	Zones commerciales et de proximité
UYA	Zone commerciale destinée à servir pour accueillir des fonctions plus urbaines
UYB	Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
UZA	Sites d'intérêt majeur d'Innovia et des Toposs
UZ	Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
UZF	Emprises ferrées
UZI	Activités industrielles lourdes
UZJ	Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
UZK	Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
UZL	Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

1AUA,B	Zones d'urbanisation à vocation mixte
1AUy	Zones d'urbanisation à vocation commerciale
1AUa	Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innova et des Toppes
1AUz	Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans;
2AUB	Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUi
2AUZ	Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUi

A	Zones agricoles
AM	Zones agricoles en milieu urbain
AP	Zones agricoles protégées

N	Zones naturelles et forestières
NB	Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
NC	Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
NER	Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
NL	Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
NZ	Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

- Zonage
 Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
 Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

-  Bâtiments agricoles
-  Périmètres de protection agricole
- Haies, alignements d'arbres, ripisylves
- Boisements, bosquets
- Zones humides
-  Habitats d'intérêt communautaire

..... Lignes de constructions imposées avec distance

ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

-  Patrimoine bâti à préserver
- Linéaire bâti (murets...) à préserver
- Edifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)
-  Ensemble bâti d'intérêt

 Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres

- Risque inondation

 Bâtiments
 Parcelles
 Axes routiers principaux
 Hydrographie

